

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la Salle du conseil le 20 juin 2017, à 17 h**

Sont présents : M. Hans Gruenwald Jr., maire  
M. Yannick Sauvé, conseiller  
Mme Edith de Haerne, conseillère  
M. André Boucher, conseiller  
M. Mario Gauthier, conseiller

Sont absents : M. Archie Martin, conseiller  
M. Danny Lalonde, conseiller  
Mme Chantal Lemieux, directrice générale et trésorière

*Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire Hans Gruenwald Jr.*

L'avis de convocation a été signifié à MM. Hans Gruenwald Jr., Yannick Sauvé, Archie Martin, André Boucher, Danny Lalonde et Mario Gauthier ainsi qu'à Mme Edith de Haerne en leur remettant une copie en main propre ou à une personne responsable de leur domicile ou par télécopieur ou courrier électronique, après accord des destinataires.

Cette séance a été convoquée par le maire, Hans Gruenwald Jr., afin de prendre en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Projet de développement : Autorisation
3. Dossier du règlement de contrôle intérimaire sur le mont Rigaud - mandat de représentation à M<sup>e</sup> Joanne Côté
4. Gestion du personnel - promotion temporaire de M. Bernard Lévesque au poste de chef d'équipe du bureau de rétablissement inondations
5. 19-21, rue Saint-Jean-Baptiste Est - autorisation
6. Dossier des inondations printanières 2017 - appel d'offres 2017-SU-01 - service d'inspection de bâtiments par la firme Bâti Consult SNC - approbation d'une facture
7. PIIA – 95, rue Saint-Jean-Baptiste Est - modification des ouvertures de fenêtres en façade et installation de portes de garage vitrées – lot 3 608 512 - secteur centre-ville – zone C-136
8. PIIA – 106, rue Saint-Viateur – aménagement du stationnement - deuxième présentation – lot 5 613 493 - secteur centre-ville – zone P-184
9. PIIA – 15-17B, rue Saint-Jean-Baptiste Est – deuxième présentation - remplacement de la galerie avant et du garde-corps en aluminium soudé – lot 5 613 491 - secteur centre-ville – zone C-136
10. PIIA – 453 (projeté), chemin du Haut-de-la-Chute – changement du revêtement du toit de bardeaux pour de la tôle noire à baguette – lot 5 946 171 - lanière patrimoniale – zone A-3



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la Salle du conseil le 20 juin 2017, à 17 h**

11. Modification de la résolution 2017-06-249 - PIIA - 124, rue Saint-Jean-Baptiste Est - remplacement du revêtement de toiture en bardeau par de la tôle - lot 3 608 597 - secteur mixte autoroutier - zone C-137
12. Dérogation mineure – 549, chemin de la Fourche - lotissement – régulariser l'aménagement d'une installation septique existante – lot projeté 6 071 477 – zone A-2
13. Période de questions allouée aux personnes présentes
14. Levée de la séance

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 17 h 11 par le maire, Hans Gruenwald Jr. Hélène Therrien, greffière, fait fonction de secrétaire.

**2017-06-258**

**Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Projet de développement : Autorisation**

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a conclu en 2016 une entente de contribution de cinq ans (5) pour une valeur de vingt millions de dollars (20 M\$) avec le gouvernement du Canada (Affaires mondiales Canada) pour la mise en œuvre du programme Partenariats municipaux pour l'innovation en développement économique locale (PMI-DEL) ;

CONSIDÉRANT QUE la FCM a lancé un appel de candidatures le 10 janvier 2017 en vue de sélectionner dix-sept (17) partenaires municipaux canadiens pour participer au programme PMI-DEL, d'une durée de quatre (4) ans (2017-2020), qui comprendra des projets de développement économique local au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Cambodge, au Vietnam, au Nicaragua et en Bolivie ;

CONSIDÉRANT QUE le PMI-DEL a pour but de promouvoir des occasions d'échanges commerciaux et de développement économique entre l'Union européenne, le Canada et l'Afrique avec un projet de développement d'un corridor de commerce entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso ;

CONSIDÉRANT QUE le PMI-DEL a également pour but de réduire la pauvreté à long terme en Afrique ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités canadiennes choisies par la FCM pour participer au programme PMI-DEL doivent accepter de fournir, au sein de leur personnel ou conseil, les experts requis pour ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE la FCM assumera toutes les dépenses liées à ce programme grâce à l'aide financière du gouvernement du Canada (Affaires mondiales Canada) ;

CONSIDÉRANT l'expérience de la Ville de Rigaud en développement économique et en développement durable ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rigaud souhaite déposer sa candidature auprès de la FCM dans le cadre du PIM-DEL, pour les années 2017 à 2020, en Afrique de l'Ouest, prioritairement en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso ;



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la Salle du conseil le 20 juin 2017, à 17 h**

CONSIDÉRANT QUE la FCM demande que les municipalités intéressées adoptent une résolution afin de soumettre officiellement leur candidature pour participer au programme PMI-DEL ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu :

- **d'autoriser** la Ville de Rigaud à déposer sa candidature auprès de la Fédération canadienne des municipalités, dans le cadre du programme Partenariats municipaux pour l'innovation en développement économique local, relativement à la participation de la MRC d'Argenteuil et de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à des projets d'échanges commerciaux et de développement économique régional, durable et inclusif, en Afrique de l'Ouest, prioritairement en Côte d'Ivoire, au Mali et au Burkina Faso ; et
- **d'autoriser** la directrice générale et trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville de Rigaud, tout document en lien avec ce programme.

Adoptée à l'unanimité

**2017-06-259**

**Dossier du règlement de contrôle intérimaire sur le mont Rigaud - mandat de représentation à M<sup>e</sup> Joanne Côté**

Il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu de mandater M<sup>e</sup> Joanne Côté pour représenter la Ville de Rigaud à la cour dans le dossier du règlement de contrôle intérimaire sur le mont Rigaud.

Adoptée à l'unanimité

**2017-06-260**

**Gestion du personnel - nomination temporaire de M. Bernard Lévesque au poste de chef d'équipe du bureau de rétablissement inondations**

Attendu les inondations printanières historiques 2017 ;

Attendu la création d'un bureau temporaire de rétablissement inondations au Service de l'urbanisme ;

Attendu l'embauche de personnel temporaire pour y travailler ;

Attendu la nécessité d'avoir un chef d'équipe pour une planification efficace des opérations de ce bureau temporaire ;

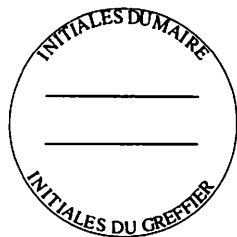
Il est proposé par M. Yannick Sauvé et résolu de nommer temporairement M. Bernard Lévesque au poste de chef d'équipe du bureau de rétablissement inondations, et ce, à compter du 19 juin 2017. M. Lévesque conservera les mêmes avantages sociaux stipulés à l'entente de travail des pompiers à temps plein.

Adoptée à l'unanimité

**2017-06-261**

**Sous-location du 19-21 de la rue Saint-Jean-Baptiste Est - Autorisation**

Attendu le bail signé entre les Amis et Amies de la culture de Rigaud inc. et la Ville de Rigaud, enregistré sous le numéro 366660 au registre foncier du Québec le 19 octobre 2001 ;



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la Salle du conseil le 20 juin 2017, à 17 h**

Attendu l'article 4.2 dudit bail qui stipule qu'aucune sous-location n'aura d'effet à moins que l'accord écrit du locateur n'ait été obtenu ;

Attendu la demande d'autorisation de l'organisme Les Amis de la culture de Rigaud inc. de sous-louer gratuitement une partie des locaux à CSUR La Télé ;

Il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu que le conseil autorise Les Amis de la Culture de Rigaud inc. à sous-louer gratuitement une partie des locaux qu'elle loue de la Ville à CSUR La Télé et que copie de l'entente stipulant les conditions de sous-location à intervenir entre les deux parties soit transmise à la Ville de même que copie de l'attestation d'assurance de CSUR La Télé nommant la Ville de Rigaud assurée additionnelle.

Adoptée à l'unanimité

**2017-06-262**

**Dossier des inondations printanières 2017 - appel d'offres 2017-SU-01 - service d'inspection de bâtiments par la firme Bâti Consult SNC – approbation du paiement d'une facture**

Attendu l'octroi du contrat de service d'inspection de bâtiments par la résolution numéro 2017-05-207 à la firme Bâti Consult à la suite des inondations printanières historiques 2017;

Attendu que 240 inspections sur une possibilité de 375 propriétés à visiter ont été effectuées;

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu d'approuver le paiement de la facture numéro BC2017-122 préparée par la firme Bâti Consult conformément à l'appel d'offres 2017-SU-01 – Service d'inspection de bâtiments, et ce, pour une somme de 35 250 \$, plus toutes taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

**2017-06-263**

**PIIA – 95, rue Saint-Jean-Baptiste Est - modification des ouvertures de fenêtres en façade et installation de portes de garage vitrées – lot 3 608 512 - secteur centre-ville – zone C-136**

Considérant que le projet a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme le 30 mai et le 15 juin derniers ;

Considérant que le bâtiment a été identifié avec un potentiel patrimonial à l'inventaire du patrimoine bâti par la Chaire de recherche de l'UQAM ;

Considérant que l'intervention projetée ne respecte pas les critères numéro 1 et 2 du chapitre 3, point C ;

Considérant que les travaux seront admissibles à une aide financière au programme de subvention Rigaud rénove ;

Considérant les photos et les plans déposés ;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour le secteur centre-ville pour la zone C-136 ;



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la Salle du conseil le 20 juin 2017, à 17 h**

Par conséquent, il est proposé par M. André Boucher et résolu que, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 15 juin dernier, le conseil accepte la demande de PIIA relative à la modification des ouvertures de fenêtres en façade et à l'installation de portes de garage vitrées au 95 de la rue Saint-Jean-Baptiste Est – lot 3 608 512 - secteur centre-ville – zone C-136, le tout tel que les documents initialement déposés.

Adoptée à l'unanimité

**2017-06-264**

**PIIA – 106, rue Saint-Viateur – aménagement du stationnement - deuxième présentation – lot 5 613 493 – secteur centre-ville – zone P-184**

Considérant la présentation de ce projet à 2 reprises au Comité consultatif d'urbanisme le 28 mars et le 15 juin derniers ;

Considérant la résolution numéro 2017-04-147 acceptant une demande de PIIA relative à l'aménagement du stationnement du nouvel hôtel de ville ;

Considérant le plan préparé par la firme d'architectes AFFLECK DE LA RIVA daté du 5 juin 2017 ;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour le secteur centre-ville pour la zone P-184 ;

Considérant que la Ville doit montrer l'exemple pour l'aménagement des stationnements, et ce, pour éviter les îlots de chaleur ;

Par conséquent, il est proposé par M. André Boucher et résolu que, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la seconde demande de PIIA relative à l'aménagement du stationnement en cours latérale et arrière du nouvel hôtel de ville au 106 de la rue Saint-Viateur – lot 5 613 493 – secteur centre-ville – zone P-184, le tout tel que les documents déposés.

Adoptée à l'unanimité

**2017-06-265**

**PIIA – 15-17B, rue Saint-Jean-Baptiste Est – deuxième présentation - remplacement de la galerie en façade avant et de ses garde-corps – lot 5 613 491 - secteur centre-ville – zone C-136**

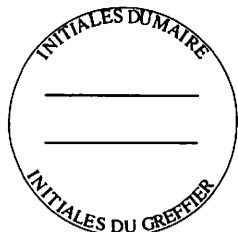
Considérant que le projet a été présenté à 2 reprises au Comité consultatif d'urbanisme le 30 mai et le 15 juin 2017 ;

Considérant que la bâtisse a été répertoriée par la Chaire de recherche de l'UQÀM comme potentiel patrimonial ;

Considérant que le projet fait l'objet d'une subvention du programme Rigaud Rénove dans le but d'améliorer la qualité de l'aspect extérieur du bâtiment ;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour le secteur centre-ville – zone C-136 ;

Considérant les photos et les échantillons déposés ;



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la Salle du conseil le 20 juin 2017, à 17 h**

Par conséquent, il est proposé par M. André Boucher et résolu que, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative au remplacement de la galerie en façade avant et de ses garde-corps au 15-17B de la rue Saint-Jean-Baptiste Est – lot 5 613 491 - secteur centre-ville – zone C-136, le tout tel que les documents déposés aux conditions suivantes :

- Que les poteaux principaux soient aménagés dans le prolongement des colonnes de la galerie du rez-de-chaussée ;
- Que les poteaux principaux aient au moins 3" de large ;
- Que la main-courante ait au moins 3" de large.

Adoptée à l'unanimité

**2017-06-266**

**PIIA – 453 (projeté), chemin du Haut-de-la-Chute – changement du revêtement du toit de bardeaux pour de la tôle noire à baguette – lot 5 946 171 - lanière patrimoniale – zone A-3**

Considérant que ce projet a été présenté à 2 reprises au Comité consultatif d'urbanisme le 30 mai et le 15 juin derniers;

Considérant les échantillons, les photos et la description du projet ;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour le secteur lanière patrimoniale – zone A-3 ;

Par conséquent, il est proposé par M. André Boucher et résolu que, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative à la modification des matériaux pour l'ensemble du revêtement du toit de bardeaux noirs pour de la tôle noire à baguette pour la future résidence unifamiliale isolée au 453 (projeté) du chemin du Haut-de-la-Chute – lot 5 946 171 - lanière patrimoniale – zone A-3, le tout tel que les documents déposés.

Adoptée à l'unanimité

**2017-06-267**

**Modification de la résolution 2017-06-249 - PIIA - 124, rue Saint-Jean-Baptiste Est - remplacement du revêtement de toiture en bardeau par de la tôle - lot 3 608 597 - secteur mixte autoroutier - zone C-137**

Attendu que la résolution numéro 2017-06-249 devait comporter une condition;

Attendu qu'il est important de faire l'ajout de ladite condition;

Il est proposé par M. André Boucher et résolu de modifier la résolution numéro 2017-06-249 par l'ajout de la condition à la fin pour se lire comme suit :

**PIIA – 124, rue Saint-Jean-Baptiste Est – remplacement du revêtement de toiture en bardeau par de la tôle – lot 3 608 597 - secteur mixte autoroutier – zone C-137**

Considérant les photos, les croquis et les échantillons déposés ;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour le secteur mixte autoroutier – zone C-137 ;

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la Salle du conseil le 20 juin 2017, à 17 h**

Par conséquent, il est proposé par M. André Boucher et résolu que, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative au remplacement du revêtement de la toiture de bardeau par de la tôle au 124 de la rue Saint-Jean-Baptiste Est – lot 3 608 597 - secteur mixte autoroutier – zone C-137, le tout tel que les documents déposés et à la condition suivante :

- Que le revêtement de tôle soit noir.

Adoptée à l'unanimité

**2017-06-268**

**Dérogation mineure – 549, chemin de la Fourche – régulariser l'aménagement d'une installation septique existante – lotissement des lots projetés 6 071 477 et 6 071 479– zone A-2**

Le maire explique la demande et invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure présentée pour l'immeuble situé au 549 du chemin de la Fourche - lotissement, lot projeté 6 071 477.

Considérant le plan de remplacement des lots 4 025 027 et 4 026 332 préparé par l'arpenteur-géomètre, Claude Bourbonnais, dossier B 10036-2, minute 16 860 et daté du 9 mars 2017 ;

Considérant le plan de propriété préparé par l'arpenteur-géomètre, Claude Bourbonnais, dossier B 10036-1, minute 16 976 et daté du 28-04-2017 ;

Considérant que le permis 2013-0119 pour un ouvrage d'installation septique a été émis en 2013 afin de permettre le rejet au cours d'eau ;

Considérant que la superficie de l'aire de droits acquis de 5 000 m<sup>2</sup> ne sera pas dépassée et que l'ensemble des deux lots constituent une seule propriété et aura une superficie totale de 3 789,4 m<sup>2</sup> ce qui est conforme à la norme requise par l'article 5.1. ;

Considérant que le lot dérogatoire 6 071 477 est situé dans un corridor riverain et qu'il sera non constructible pour une résidence et ne pourra être détaché de la propriété formant le lot 6 071 479 ;

Considérant que l'usage principal sera désormais résidentiel et non plus agricole ;

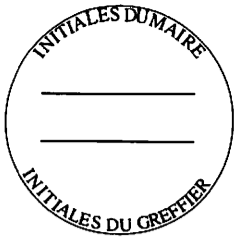
Considérant les conditions d'exercices de la dérogation mineure par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, articles 145.1 à 145,5 ;

En conséquence, il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, que le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure pour la demande de lotissement pour régulariser l'aménagement d'une installation septique existante, qui est séparée de la propriété par la rue, au 549 du chemin de la Fourche, lots projetés 6 071 477 et 6 071 479 – zone A-2.

Adoptée à l'unanimité

**Période de questions allouée aux personnes présentes**

Le maire, Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil  
municipal, tenue à la Salle du conseil le 20 juin 2017, à 17 h**

**2017-06-269**

**Levée de la séance**

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu que la présente séance soit levée à 17 h 23.

Adoptée à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
Hans Gruenwald Jr.  
Maire

\_\_\_\_\_  
Hélène Therrien, OMA  
Greffière